

SÉANCE ORDINAIRE DU 23 MARS 2006

Convocation du Conseil Municipal : le Conseil Municipal est convoqué le 14 mars 2006, pour le 23 mars 2006 à 20 heures.

Ordre du jour :

- 1°) *Affectation du résultat de fonctionnement 2005 :*
 - a) *Ville*
 - b) *Assainissement Collectif*
 - c) *Assainissement non Collectif*
- 2°) *Budgets primitifs 2006 :*
 - a) *Ville*
 - b) *Assainissement Collectif*
 - c) *Assainissement non collectif*
 - d) *Régie de transport*
 - e) *Lotissement les Noyers : clôture du budget*
- 3°) *Impôts directs communaux : vote des taux 2006*
- 4°) *Subvention d'équilibre au budget assainissement non collectif*
- 5°) *a) Avenant n°1-2006 – Convention Association de gestion et d'animation du Centre Socio-Culturel François Rabelais*
b) Avenant n°1-2006 – Convention École de Musique de Changé
- 6°) *Adhésion à la Mission Locale*
- 7°) *Personnel Communal : Modification du tableau des emplois*
- 8°) *Vente d'un terrain communal*
- 9°) *Terrain multisports : demande de subvention au Conseil Général*
- 10°) *Transfert du S.P.A.N.C. : désignation d'un représentant au comité de suivi de la convention*
- 11°) *Amendes de Police – Travaux éligibles 2006*
- 12°) *Contrat d'assurance des risques statutaires*
- 13°) *Demande subvention exceptionnelle pour la Batterie Fanfare « La Renaissance ».*
- 14°) *Affaires diverses*

L'an deux mil six, le jeudi vingt trois mars, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Changé, sur convocation et ordre du jour adressés et affichés le 14 mars 2006, se sont réunis en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joël DESBORDES, Maire.

Présents : Mmes et MM. DESBORDES, BLOTTIÈRE, FROGER, FOUCAULT, MAUBERT, GASNIER, TRAHARD, LAUNAY, LANGOULANT, BEDOUET, BESSIÈRE, DAVID, DORLÉANS, LEVEAU, METTAY, ROUMENS, , BOUGARD, CHANROUX, GUIVARCH, RENAUD.

Excusés et Représentés : Mmes et MM. BARBARAY, LONGEAU, TRAVERS, VIALLEFONT, BIGOT, BUTET, MESNEL.

Absent et excusé : M. CUSSAC

Pouvoirs : Mme BARBARAY à M. DESBORDES
M. LONGEAU à Mme DAVID
M. TRAVERS à Mme LEVEAU
Mme VIALLEFONT à M. LAUNAY
M. BIGOT à M. CHANROUX
M. BUTET à M. GUIVARCH
Mme MESNEL à M. BOUGARD

Monsieur LANGOULANT a été désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 24 février 2006 a été approuvé à l'unanimité.

M. Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour la délibération suivante :

- demande de subvention exceptionnelle pour la batterie fanfare « La Renaissance ».

Adopté à l'unanimité.

1°) a) AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2005
VILLE

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2005,

Au titre des exercices antérieurs :

(A) Excédent (+) 370 000,00 €

Au titre de l'exercice arrêté :

(B) Excédent (+) 315 274,77 €

ICNE (+) 63 520,00 €

Lotissement des Noyers (+) 24 162,20 €

Soit un résultat à affecter (si > 0)

(C) = A + B 772 956,97 €

Considérant POUR MÉMOIRE que le montant du virement à la section d'investissement (ligne 023) prévu au budget de l'exercice arrêté est de : 420 223,00 €

Besoin de financement de la Section d'Investissement

Solde d'exécution de la section d'Investissement Hors restes à réaliser :

(D) Déficit (-) : 253 822,98 €

ICNE (-) 63 520,00 €

Solde des restes à réaliser en investissement :

(E) Déficit (-) : 118 947,27 €

AFFECTATION OBLIGATOIRE

Besoin à couvrir : (F) : D + E = 436 290,25 €

Solde : (G) = C - F 336 666,72 €

Affectation complémentaire éventuelle (si G > 0)

- Affectation en réserve (compte 1068) : 436 796,97 €

- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002): 336 160,00 €

Adopté à l'unanimité

**1°) b) AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE
2005 ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2005,

Au titre des exercices antérieurs :

(A) Excédent (+) 29 291,37 €

Au titre de l'exercice arrêté :

(B) Excédent (+) 14 937,98 €

Soit un résultat à affecter (si > 0)

(C) = A + B 44 229,35 €

Considérant POUR MÉMOIRE que le montant du virement à la section d'investissement (ligne 023) prévu au budget de l'exercice arrêté est de 2 207,00 €

Besoin de financement de la Section d'Investissement

Solde d'exécution de la section d'Investissement Hors restes à réaliser :

(D) Déficit (-) : 39 738,67 €

Solde des restes à réaliser en investissement :

(E) Excédent (+): 62 156,48 €

AFFECTATION OBLIGATOIRE

Besoin à couvrir : (F) : D + E = 0,00 €

Solde : (G) = C - F 44 229,35€

Affectation complémentaire éventuelle (si G > 0)

- Affectation en réserve (compte 1068) : 39 738,67 €

- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002): 4 490,68 €

Adopté à l'unanimité.

**1°) c) AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE
2005 ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIF**

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2005,

Au titre des exercices antérieurs :

(A) Déficit (-) : 3 178,00 €

Au titre de l'exercice arrêté :

(B) Excédent (+) 15 199,13 €

Soit un résultat à affecter (si > 0)

(C) = A + B 12 021,13 €

Considérant POUR MÉMOIRE que le montant du virement à la section d'investissement (ligne 023) prévu au budget de l'exercice arrêté est de 12 500,00 €

Besoin de financement de la Section d'Investissement

Solde d'exécution de la section d'Investissement Hors restes à réaliser :

(D) Déficit (-) : 9 238,76 €

Solde des restes à réaliser en investissement :

(E) Excédent (+): 0,00 €

AFFECTATION OBLIGATOIRE

Besoin à couvrir : (F) : D + E = 9 238,76 €

Solde : (G) = C - F 2 782,37€

Affectation complémentaire éventuelle (si G > 0)

- Affectation en réserve (compte 1068) : 10 000,00 €

- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002): 2 021,13 €

Adopté à l'unanimité

VILLE DE CHANGÉ	Budget primitif 2006
------------------------	---------------------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	895 900.00		858 200.00	858 200.00	858 200.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 705 000.00		1 830 000.00	1 830 000.00	1 830 000.00
014	Atténuations de produits	150.00		28 800.00	28 800.00	28 800.00
65	Autres charges de gestion courante	599 800.00		659 000.00	659 000.00	659 000.00
Total des dépenses de gestion courante		3 200 850.00		3 376 000.00	3 376 000.00	3 376 000.00
66	Charges financières			254 135.00	254 135.00	254 135.00
67	Charges exceptionnelles	90 100.00		97 500.00	97 500.00	97 500.00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions (4)					
022	Dépenses imprévues	20 000.00		20 000.00	20 000.00	20 000.00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 310 950.00		3 747 635.00	3 747 635.00	3 747 635.00
023	Virement à la section d'investissement (5)	415 433.00		351 551.00	351 551.00	351 551.00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)	218 351.00		256 174.00	256 174.00	256 174.00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		633 784.00		607 725.00	607 725.00	607 725.00
TOTAL		3 944 734.00		4 355 360.00	4 355 360.00	4 355 360.00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 355 360.00
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	324 900.00		322 100.00	322 100.00	322 100.00
73	Impôts et taxes	2 469 800.00		2 568 400.00	2 568 400.00	2 568 400.00
74	Dotations, subventions et participations	966 200.00		1 068 900.00	1 068 900.00	1 068 900.00
75	Autres produits de gestion courante	35 000.00		59 360.00	59 360.00	59 360.00
013	Atténuations de charges	37 000.00		20 000.00	20 000.00	20 000.00
Total des recettes de gestion courante		3 832 900.00		4 038 760.00	4 038 760.00	4 038 760.00
76	Produits financiers	100.00		100.00	100.00	100.00
77	Produits exceptionnels	5 800.00		4 500.00	4 500.00	4 500.00
78	Reprises sur amortissements et provisions (4)					
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 838 800.00		4 043 360.00	4 043 360.00	4 043 360.00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement						
TOTAL		3 838 800.00		4 043 360.00	4 043 360.00	4 043 360.00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	312 000.00
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 355 360.00
--	---------------------

COMMUNE DE CHANGÉ

BUDGET PRIMITIF 2006 - INVESTISSEMENT DEPENSES

ARTICLES	DEPENSES	RESTES A REALISER	PROPOSITIONS NOUVELLES	PROPOSITIONS GLOBALES
001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE		317 342,98	317 342,98
1333	REVERSEMENT PAE BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF		45 360,00	45 360,00
16412	REMBOURSEMENT CAPITAL EMPRUNTS		330 000,00	330 000,00
202	PLAN LOCAL D'URBANISME		10 000,00	10 000,00
205	LICENCES LOGICIELS MAIRIE		15 000,00	15 000,00
2110	ACQUISITION TERRAIN ATELIERS MUNICIPAUX		60 000,00	60 000,00
2111	RESERVES FONCIERES	21 780,00	60 000,00	81 780,00
2112	ACQUISITION TERRAINS GIRATOIRE RD 92	1 250,96		1 250,96
2115	ACQUISITION ATELIERS MUNICIPAUX	19 279,42		19 279,42
2152	ACQUISITION PANNEAUX VOIRIE		15 000,00	15 000,00
2152	ACQUISITION PANNEAU INFORMATIONS MUNICIPLALES		17 000,00	17 000,00
21578	ACQUISITION MATERIEL ESPACES VERTS		30 000,00	30 000,00
2182	MATERIEL DE TRANSPORT		28 000,00	28 000,00
2182	STANDARD MAIRIE		35 000,00	35 000,00
2183	MATERIEL BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE MAIRIE		8 000,00	8 000,00
2183	MATERIEL BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE ECOLES		2 000,00	2 000,00
2184	MOBILIER MAIRIE		2 500,00	2 500,00
2184	MOBILIER RABELAIS		2 000,00	2 000,00
2184	MOBILIER ECOLES MATERNELLES	1 030,35	2 000,00	3 030,35
2184	MOBILIER ATELIERS MUNICIPAUX	1 435,20		1 435,20
2188	MATERIEL ECOLES MATERNELLES		1 500,00	1 500,00
2188	MATERIEL ECOLES PRIMAIRES		4 000,00	4 000,00
2188	MATERIEL MAIRIE-ECOLES-GYMNASE		2 500,00	2 500,00
2188	MOBILIER URBAIN		12 000,00	12 000,00
2188	MATERIEL ECOLE DE MUSIQUE	499,00	4 600,00	5 099,00
2188	MATERIEL ATELIER		16 000,00	16 000,00
2313	TRAVAUX ATELIERS MUNICIPAUX	32 319,88	6 800,00	39 119,88
2313	TRAVAUX EGLISE		10 000,00	10 000,00
2313	RESTRUCTURATION ECOLE PRIMAIRE EPAU		450 000,00	450 000,00
2313	TRAVAUX FERMETTE DU DINDO		4 000,00	4 000,00
2313	TRAVAUX ECOLE MATERNELLE AUNEAU	2 511,60	3 500,00	6 011,60
2313	TRAVAUX MAIRIE	3 736,30	15 000,00	18 736,30
2313	TRAVAUX ECOLE MATERNELLE EPAU		30 000,00	30 000,00
2313	TRAVAUX CENTRE RABELAIS		8 000,00	8 000,00
2315	TRAVAUX ARROSAGE TERRAIN DE FOOTBALL		20 000,00	20 000,00
2315	TRAVAUX GIRATOIRE RD 92 MASNIERE	136 898,66	30 000,00	166 898,66
2315	TRAVAUX CHEMINS RURAUX	4 086,73		4 086,73
2315	TRAVAUX CLOTURES ECOLES		12 000,00	12 000,00
2318	AMENAGEMENT AVENUE JEAN-JAURES		125 000,00	125 000,00
2318	TRAVAUX CIMETIERE	25 672,40	13 000,00	38 672,40
2318	TRAVAUX ECLAIRAGE (monument du Tertre- rue des Vignes)	9 159,21		9 159,21
2318	PARKING SOURICIERE	929,20		929,20
2318	TERRAIN MULTISPORTS		140 000,00	140 000,00
2318	CENTRE BOURG - 2ème tranche	2 301,54		2 301,54
2318	TRAVAUX PLAINE DE JEUX		25 000,00	25 000,00
2318	TRAVAUX DE VOIRIE		19 500,00	19 500,00
2318	TRAVAUX VC N°17 GUE D'ASNIERE		12 000,00	12 000,00
2318	TRAVAUX R.D. 92	14 347,34		14 347,34
2318	AMENAGEMENT GRANDE RUE-TANNERIE-HAUTECLAIR		213 000,00	213 000,00
	TOTAL	277 237,79	2 156 602,98	2 433 840,77

COMMUNE DE CHANGÉ

BUDGET PRIMITIF 2006 - INVESTISSEMENT RECETTES

ARTICLES	RECETTES	RESTES A REALISER	PROPOSITIONS NOUVELLES	PROPOSITIONS GLOBALES
001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE			
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		351 551,00	351 551,00
024	VENTE TERRAINS D.S.E.		150 000,00	150 000,00
024	VENTE TERRAIN GRANDE RUE		16 800,00	16 800,00
024	VENTE TERRAINS ZONE DES RAVALIERES		5 800,00	5 800,00
024	VENTE MAISON DE LA FORGE		100 000,00	100 000,00
10222	F.C.T.V.A.		184 275,00	184 275,00
10223	TAXE LOCALE D' EQUIPEMENT		58 522,00	58 522,00
1068	RESERVES		436 796,97	436 796,97
1323	SUBVENTION DEPARTEMENT GIRATOIRE RD 92	32 000,00		32 000,00
1325	SUBVENTION COMMUNAUTE DE COMMUNES GIRATOIRE	16 316,00		16 316,00
1328	SUBVENTION FEDER CENTRE BOURG	31 019,54		31 019,54
1341	DOTATION GLOBALE D' EQUIPEMENT	28 955,00		28 955,00
1342	AMENDES DE POLICE			
1343	PLANS D'AMENAGEMENT D'ENSEMBLE (P.A.E)		225 918,00	225 918,00
1641	EMPRUNT TRAVAUX 2006		489 713,26	489 713,26
1641	EMPRUNT TRAVAUX 2005	50 000,00		50 000,00
28	AMORTISSEMENTS		161 714,00	161 714,00
4817 O	PENALITES RENEGOCIATIONS DE LA DETTE		94 460,00	94 460,00
	TOTAL	158 290,54	2 275 550,23	2 433 840,77

001	EXCEDENT		118 947,25	0,00
001	DEFICIT	118 947,25		0,00

001	EXCEDENT		118 947,25	0,00
001	DEFICIT	118 947,25		0,00

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION :

RESULTAT A AFFECTER	772 956,97
AFFECTATION OBLIGATOIRE	436 290,25
AFFECTATION EN RESERVE (C/1068) :	436 796,97
AFFECTATION A L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT (C/002) :	336 160,00

Budget Ville adopté par 20 voix et 7 contre

Assainissement Collectif	Budget primitif 2006
--------------------------	-------------------------

I - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	I
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET	2A

A - SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES DE L'EXERCICE		RECETTES DE L'EXERCICE	
OPERATIONS REELLES			
Gestion des services			
011 Charges à caractère général	68 500.00	70 Ventes de produits ...	270 000.00
012 Charg. pers. et frais assimilés	50 000.00	73 Produits issus de la fiscalité (2)	
65 Autres ch.de gestion courante	1 500.00	74 Subvention d'exploitation	14 000.00
014 Atténuation de produits		75 Autres produits de gestion courante.	
		013 Atténuations de charges	
Total dépenses de gestion des services	120 000.00	Total recettes de gestion des services	284 000.00
66 Charges financières	34 810.00	76 Produits financiers	
67 Charges exceptionnelles	500.00	77 Produits exceptionnels	
69 Impôts sur les bénéfices et assimilés (1)			
022 Dépenses imprévues	9 000.00		
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	164 310.00	TOTAL RECETTES REELLES DE L'EXERCICE	284 000.00
SOLDE DES OPERATIONS REELLES :	EXCEDENT		119 690.00
	DEFICIT		

OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION (3)			
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	193 892.00	TOTAL RECETTES D'ORDRE	69 712.00
AUTOFINANCEMENT DEGAGE :	POSITIF		124 180.00
	NEGATIF		

TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	358 202.00	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	353 712.00
-------------------------------------	-------------------	-------------------------------------	-------------------

RESTES A REALISER			
Dépenses		Recettes	
RESULTAT REPORTE			
D 002		R 002	4 490.00

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION	358 202.00	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	358 202.00
--	-------------------	--	-------------------

B - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES DE L'EXERCICE		RECETTES DE L'EXERCICE	
OPERATIONS REELLES			
Dépenses financières (c/10, 13, 16, 26, 27)	79 767.00	Fonds propres d'origines externe (c/10 sauf c/106)	
Dépenses d'équipement (c/20,21 et 23)	1 321 806.48	Recettes financières (c/26,27)	
		13 Subvention d'équipement reçus	927 237.00
020 Dépenses imprévues		16 Emprunts et dettes	288 000.00
45 Travaux pour le compte de tiers		45 Participations aux travaux pour le compte de tiers	
		Total c/20, 21 et 23	
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	1 401 573.48	TOTAL RECETTES REELLES DE L'EXERCICE	1 215 237.00
BESOIN D'AUTOFINANCEMENT :			186 336.48
(Dépenses réelles - Recettes réelles)			

OPERATIONS D'ORDRE : (1)			
à l'intérieur de la section		à l'intérieur de la section	
de section à section	69 712.00	de section à section	193 892.00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	69 712.00	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	193 892.00
AUTOFINANCEMENT PROPRE A L'EXERCICE :			124 180.00
(Dépenses d'ordre - Recette d'ordre)			

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	1 471 285.48	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	1 409 129.00
---	---------------------	---	---------------------

RESTES A REALISER			
Dépenses	138 193.52	Recettes	200 350.00
SOLDE D'EXECUTION REPORTE			
D 001	39 739.00	R 001	

AFFECTATION (3)			
c/ 1064 (plus values de cessions)			
c/ 1068 (couverture du besoin de financement)			
c/ 1068 (affectation complémentaire)			39 739.00

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 649 218.00	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 649 218.00
--	---------------------	--	---------------------

(1) Voir le détail des opérations d'ordre page 18

Adopté par 20 voix et 7 contre

Assainissement non collectif	Budget primitif 2006
------------------------------	-------------------------

I - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	I
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET	2A

A - SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES DE L'EXERCICE		RECETTES DE L'EXERCICE	
OPERATIONS REELLES			
Gestion des services			
011 Charges à caractère général	5 000.00	70 Ventes de produits ...	
012 Charg. pers. et frais assimilés	18 000.00	73 Produits issus de la fiscalité (2)	
65 Autres ch.de gestion courante		74 Subvention d'exploitation	20 000.00
014 Atténuation de produits		75 Autres produits de gestion courante.	
		013 Atténuations de charges	
Total dépenses de gestion des services	23 000.00	Total recettes de gestion des services	20 000.00
66 Charges financières	14 529.00	76 Produits financiers	
67 Charges exceptionnelles		77 Produits exceptionnels	45 000.00
69 Impôts sur les bénéfécies et assimilés (1)			
022 Dépenses imprévues	428.00		
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	37 957.00	TOTAL RECETTES REELLES DE L'EXERCICE	65 000.00
SOLDE DES OPERATIONS REELLES :		EXCEDENT	27 043.00
		DEFICIT	

OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION (3)			
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	75 048.00	TOTAL RECETTES D'ORDRE	45 984.00
AUTOFINANCEMENT DEGAGE :	POSITIF		
	NEGATIF		29 064.00

TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	113 005.00	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	110 984.00
-------------------------------------	------------	-------------------------------------	------------

RESTES A REALISER			
Dépenses		Recettes	
RESULTAT REPORTE			
D 002		R 002	2 021.00

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION	113 005.00	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	113 005.00
--	------------	--	------------

(1) Ca. chonita p'vieta pos an M40

B - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES DE L'EXERCICE		RECETTES DE L'EXERCICE	
OPERATIONS REELLES			
Dépenses financières (c/10, 13, 16, 26, 27)	29 825.00	Fonds propres d'origines externe (c/10 sauf c/106)	
Dépenses d'équipement (c/20,21 et 23)		Recettes financières (c/26,27)	
		13 Subvention d'équipement reçus	
020 Dépenses imprévues		16 Emprunts et dettes	
45 Travaux pour le compte de tiers		45 Participations aux travaux pour le compte de tiers	
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	29 825.00	TOTAL RECETTES REELLES DE L'EXERCICE	
BESOIN D'AUTOFINANCEMENT :			29 825.00
(Dépenses réelles - Recettes réelles)			

OPERATIONS D'ORDRE : (1)			
à l'intérieur de la section		à l'intérieur de la section	
de section à section	45 984.00	de section à section	75 048.00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	45 984.00	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	75 048.00
AUTOFINANCEMENT PROPRE A L'EXERCICE :			29 064.00
(Dépenses d'ordre - Recette d'ordre)			

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	75 809.00	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	75 048.00
---	-----------	---	-----------

RESTES A REALISER			
Dépenses		Recettes	
SOLDE D'EXECUTION REPORTE			
D 001	9 239.00	R 001	

AFFECTATION (3)	
c/ 1064 (plus values de cessions)	
c/ 1068 (couverture du besoin de financement)	9 238.76
c/ 1068 (affectation complémentaire)	761.24

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	85 048.00	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	85 048.00
--	-----------	--	-----------

(1) Voir le détail des opérations d'ordre, page 18.

Adopté à l'unanimité

Régie de Transport	Budget primitif 2006
--------------------	-------------------------

I - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	I
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET	2A

A - SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES DE L'EXERCICE		RECETTES DE L'EXERCICE	
OPERATIONS REELLES			
Gestion des services			
011 Charges à caractère général	48 600.00	70 Ventes de produits ...	10 500.00
012 Charg. pers. et frais assimilés	14 000.00	73 Produits issus de la fiscalité (2)	
65 Autres ch.de gestion courante		74 Subvention d'exploitation	51 000.00
014 Atténuation de produits		75 Autres produits de gestion courante.	
		013 Atténuations de charges	
Total dépenses de gestion des services	62 600.00	Total recettes de gestion des services	61 500.00
66 Charges financières		76 Produits financiers	
67 Charges exceptionnelles		77 Produits exceptionnels	
69 Impôts sur les bénéfices et assimilés (1)			
022 Dépenses imprévues			
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	62 600.00	TOTAL RECETTES REELLES DE L'EXERCICE	61 500.00
SOLDE DES OPERATIONS REELLES : EXCEDENT		1 100.00	
DEFICIT			

OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION (3)			
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		TOTAL RECETTES D'ORDRE	
AUTOFINANCEMENT DEGAGE : POSITIF			
NEGATIF			

TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	62 600.00	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	61 500.00
-------------------------------------	------------------	-------------------------------------	------------------

RESTES A REALISER			
Dépenses		Recettes	
RESULTAT REPORTE			
D 002		R 002	1 100.00

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION	62 600.00	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	62 600.00
--	------------------	--	------------------

(1) Ce chapitre est vide en M40

Adopté à l'unanimité

2°) e) LOTISSEMENT LES NOYERS : CLÔTURE DU BUDGET

L'ensemble des travaux de viabilité du lotissement Les Noyers sont désormais terminés. Le compte administratif 2005 dégage un excédent de fonctionnement de 24 162,20 euros. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de clore ce budget et de reverser l'excédent de fonctionnement s'élevant à 24 162,20 euros au budget Général-Ville au compte 002 Recettes-Résultat de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité.

3°) IMPÔTS DIRECTS COMMUNAUX : VOTE DES TAUX 2006

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le budget soumis à son approbation n'entraîne pas d'augmentation des Impôts Locaux, hormis l'actualisation des bases de 1,80% pour la Taxe d'Habitation et le Foncier Bâti décidée par l'État.

La renégociation de la dette engagée en 2004 et poursuivie en 2005 associée à une gestion rigoureuse ont amélioré depuis 2 ans la situation financière de la commune.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les taux suivants, identiques à ceux de 2005 :

- Taxe d'Habitation :	16,42%
- Taxe Foncier Bâti :	25,24%
- Taxe Foncier non Bâti	36,22%

Adopté à l'unanimité.

4°) SUBVENTION D'ÉQUILIBRE AU BUDGET D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Par délibération en date du 19 décembre 2005, la commune de Changé a transféré à la Communauté de Communes du Sud-Est du Pays Manceau son Service Public d'Assainissement non collectif (S.P.A.N.C) créée en 2001.

Afin d'assurer la continuité du service existant sur la Commune de Changé et de mettre en place ce service sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes, à titre transitoire les services municipaux de Changé seront mis à la disposition de Communauté de Communes pendant l'année 2006.

En conséquence, le budget de l'assainissement non collectif se limitera en dépenses au frais de remboursement des emprunts, aux amortissements, aux frais de personnel mis à disposition de la Communauté de Communes, et à quelques travaux de vidange, les recettes se limiteront aux amortissements, à la participation de la Communauté de Communes (remboursement des salaires et à de petits frais d'entretien).

Du fait du transfert, la Commune ne percevra plus la redevance d'assainissement.

Afin d'équilibrer le budget, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention d'équilibre de 45 000 euros du budget Ville au budget Assainissement non collectif (44 000 en 2005).

Cette subvention d'équilibre diminuera au fur et à mesure de l'extinction des emprunts et des amortissements.

Adopté à l'unanimité.

5°) a) CONVENTION ASSOCIATION DE GESTION ET D'ANIMATION DU CENTRE SOCIO-CULTUREL François RABELAIS – AVENANT n° 1/2006

Par délibération en date du 28 janvier 2004, Monsieur le Maire a été autorisé à signer la convention entre l'Association de Gestion et d'Animation du Centre Socio-Culturel François Rabelais et la Commune. Cette délibération précise qu'un avenant sera conclu chaque année au moment du budget primitif, afin de fixer le montant de la subvention de l'exercice en cours et ce, conformément à l'Article 11 de ladite convention.

Pour l'année 2006, le Conseil Municipal a alloué à l'Association de Gestion et d'Animation du Centre Socio-Culturel François Rabelais une subvention de 342 888 euros se décomposant comme suit :

- Subvention communale :	222 329 €
- Subvention C.A.F. :	106 659 €
- Location de salles :	13 900 €

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal, afin de signer l'avenant en question.

Adopté à l'unanimité.

5°) b) CONVENTION ÉCOLE DE MUSIQUE DE CHANGÉ AVENANT n° 1/2006

Par délibération en date du 28 janvier 2004, Monsieur le Maire a été autorisé à signer la convention entre l'École de Musique de Changé et la Commune. Cette délibération précise qu'un avenant sera conclu chaque année au moment du budget primitif, afin de fixer le montant de la subvention de l'exercice en cours et ce, conformément à l'Article 8 de ladite convention.

Pour l'année 2006, le Conseil Municipal a alloué une subvention de 30 500 € à l'École de Musique de Changé.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal, afin de signer l'avenant en question.

6°) ADHÉSION A LA MISSION LOCALE

La Mission Locale de l'Agglomération Mancelle a été créée afin d'accompagner les jeunes de 16 – 25 ans rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle. Cet accompagnement repose sur la signature d'un contrat entre le jeune et la Mission Locale, afin de définir les objectifs et les moyens à mettre en œuvre pour assurer la réussite de l'insertion.

Les axes de travail en matière d'emploi sont l'information sur les métiers, l'accompagnement des jeunes dans l'emploi, le travail sur l'apprentissage, la collaboration avec les intérimaires, le parrainage. Dans le domaine social, l'action se concentre sur l'accès au logement autonome, l'accès aux soins et tout ce qui concerne la prévention, la gestion du budget, la citoyenneté, l'accès à la culture, aux sports et loisirs. Pour les publics handicapés, un travail est effectué en lien avec les I.M.E., C.A.T. ...

Monsieur le Maire signale que de plus en plus de jeunes de Changé sollicitent la Mission Locale et que la Commune ne cotise pas à cet organisme. Il propose au Conseil Municipal d'y adhérer moyennant une cotisation de 0,974 euros par habitant, soit pour 2006 : 5 064,80 €

Les dépenses seront imputées au compte 6574 – subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé.

Adopté par 19 voix, 2 contre et 6 abstentions.

7°) MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS : CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT DES SERVICES TECHNIQUES

Un Contrat-Emploi Consolidé (C.E.C.) arrive à échéance le 30 avril 2006. L'agent employé en C.E.C. est affecté au service des Espaces Verts.

Considérant que pour des nécessités de service (la surface des espaces verts augmente sans cesse), il y a lieu de les pérenniser, Monsieur le Maire propose de créer un poste d'Agent des Services Techniques à temps complet.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le Décret n° 88-552 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emploi des Agents Territoriaux des Services Techniques.
- Vu les Décrets n°87-1107 et 87-1108 du 30 décembre 1987 modifiés relatifs à l'organisation et à la rémunération des carrières des fonctionnaires de catégorie C,
- Vu le tableau des effectifs,
- Vu le budget communal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de créer, à compter du 1^{er} mai 2006 :

- un poste d'Agent des Services Techniques à temps complet.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2006

Adopté à l'unanimité.

8°) VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL à M. et Mme LEVASSEUR Michel

La Commune possède un terrain situé au Roncheray, cadastré section B n°986 de 1 002 m². Ce terrain n'est d'aucune utilité et nécessite de l'entretien. Monsieur et Madame LEVASSEUR Michel, 7, rue des Vignes à Changé se proposent de l'acquérir.

Vu l'avis des Domaines en date du 30 janvier 2006,

Monsieur le Maire propose de le vendre au prix de 400 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Décide de vendre à Monsieur et Madame LEVASSEUR Michel, 7, rue des Vignes à Changé, la parcelle cadastrée section B n° 986 de 1 002 m² au prix de 400 euros l'acte de vente sera passé en l'étude de Maître ARMANGER, notaire à Yvré l'Évêque, aux frais des acquéreurs.

Adopté à l'unanimité

9°) IMPLANTATION D'UN TERRAIN MULTISPORTS – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GÉNÉRAL

Le budget primitif 2006 prévoit la réalisation d'un terrain multisports (basket, football, hand-ball) de 1080 m². Cette réalisation destinée aux jeunes de la Commune et aux élèves du collège serait implanté près de l'école maternelle de l'Auneau.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune serait susceptible d'être subventionnée à 20 % du coût hors taxes par le Conseil Général avec une majoration de 20 % si cet équipement était mis à la disposition gratuite des collégiens pendant 10 ans. Le coût de réalisation serait de 120 685 euros H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le projet précité et décide de solliciter une subvention de 40 % du Conseil Général de la Sarthe.

Adopté par 20 voix et 7 abstentions.

10°) TRANSFERT DU S.P.A.N.C : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE SUIVI DE LA CONVENTION

L'article 5 de la convention de mise à disposition des services municipaux de la Commune de Changé au profit de la Communauté de Communes du Sud-Est du Pays Manceau prévoit qu'un comité de suivi sera chargé de suivre l'application de la convention. Ce comité de suivi sera composé, à parité, d'un représentant désigné par le Conseil Communautaire et d'un par le Conseil Municipal de Changé, assisté du responsable technique des collectivités signataires.

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Pascal METTAY, comme représentant du Conseil Municipal de Changé.

Adopté à l'unanimité.

11°) AMENDES DE POLICE – TRAVAUX ÉLIGIBLES 2006

Les opérations éligibles à cette aide doivent être de nature à améliorer la sécurité et la circulation routière (carrefours, parkings hors chaussées, feux de signalisation, trottoirs, dispositifs de ralentissement, mini-déviations, miroirs ...).

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le remplacement de l'éclairage public Grande Rue, rue de la Tannerie et impasse Hautéclair.
Le coût des travaux est estimé à la somme de 69 400 euros H.T

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier en ce sens et à s'engager à réaliser ces travaux au plus tard dans l'année qui suit l'attribution de la dotation correspondante.

Adopté à l'unanimité.

12°) CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Le Maire expose :

- l'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Décide :

Article 1^{er} : la commune charge le Centre de Gestion de la Sarthe de souscrire pour son compte des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut-être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie/maladie de longue durée, maternité, disponibilité d'office, invalidité.
- Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : accident du travail, maladie grave, maternité, maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2007

Régime du contrat : capitalisation.

Article 2 : la commune délibèrera pour adhérer ou non au contrat lorsque les résultats de la consultation seront connus.

Adopté à l'unanimité.

13°) DEMANDE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LA BATTERIE FANFARE « LA RENAISSANCE »

Le 30 avril 2006 à Changé, la batterie fanfare « La Renaissance » organise deux festivals couplés, l'un marquant le 40^{ème} anniversaire de la Fédération des Pays de la Loire de l'Union des Fanfares de France, l'autre le 40^{ème} anniversaire de la batterie Fanfare de Changé.

Afin d'organiser ces deux manifestations, La Renaissance sollicite de la Commune deux subventions exceptionnelles l'une de 500 euros pour le 40^{ème} anniversaire de la batterie fanfare « La Renaissance » de Changé, l'autre de 200 euros pour le 40^{ème} anniversaire de la Fédération des Pays de la Loire de l'Union des Fanfare de France.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal alloue à la Batterie Fanfare la Renaissance de Changé une subvention exceptionnelle de 700 euros.

Les dépenses seront imputées au compte 6574 – subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé.

Adopté à l'unanimité.

14°) AFFAIRES DIVERSES

a) Décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal consentie à Monsieur le Maire :

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 4 mai 2001,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

• Droit de préemption urbain :

La Commune de Changé renonce à exercer son droit de préemption urbain sur les immeubles suivants :

- Terrain bâti – 5 chemin des Galets – AI n°79 – 2 506 m²
- Terrain non bâti – route de l'Épau - BE n° 128 – BE n° 127 – 3 974 m² et 1 373 m²
- Terrain bâti – 6, place des Floralties – AC n° 245 - 710 m²
- Terrain non bâti – 100, route de la cointise – AV n° 551 – AV n° 553 – 1 312 m²
- Terrain non bâti – Le Tertre – BC n° 62 partie – 3 000 m²
- Terrain non bâti – Route de la Chenardière – AV n°533 – 1 016 m²
- Terrain bâti – 8, route de l'Épau - BE n° 28 – 2 994 m²
- Terrain bâti – 4, allée d'Anjou – AA n° 193 – 323 m²
- Terrain non bâti – 40 route de la Californie – BD n°9 partie – 3 000 m²
- Terrain bâti – 5, impasse Hauteclair – AC n°25 – 448 m²

b) Communauté de Communes du Sud-Est du Pays Manceau

Au budget primitif 2006, la Communauté de Communes a inscrit l'étude d'un skate-park sur la Commune de Changé dont la réalisation est prévue en 2007. Elle a également inscrit l'étude de la construction de 5 logements locatifs sur Changé.

Les travaux de viabilisation de la ZAC de la Chenardière commenceront dans un mois. La commercialisation des lots est prévu fin du 2^{ème} semestre 2006.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10.